



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du mot:

« Combe »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

[i-slamy.com](http://i-slamy.com)



# Le Dictionnaire du musulman

## A) La définition du mot Qabr

- **La définition dans la langue arabe**

L'origine du mot Qabr vient des trois lettres : Qaf (ق), Ba (ب), Ra (ر) qui forment le verbe Qabara (قَبَرَ) qui signifie dissimuler, ensevelir quelque chose.

Quant au mot Qabr (قَبْر) il signifie tombe.<sup>1</sup>

- **La définition dans le jargon islamique**

Ce qui est voulu par Qabr dans le jargon islamique est l'endroit où l'on dépose le défunt ou l'endroit où meurt une personne.<sup>2</sup>



# Le Dictionnaire du musulman

## **B) Ce qu'il faut savoir sur les châtiments et les délices de la tombe**

### • Leur jugement

Il est obligatoire pour le musulman de croire et d'affirmer que les gens seront récompensés en fonction de leur acte après leur mort. Le croyant qui a obéi à son seigneur aura des délices et des bienfaits dans sa tombe. Quant au mécréant et au désobéissant, il sera châtié dans sa tombe.

﴿ النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ

فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ ﴿٤٦﴾

**Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : « Faites entrer les gens de Fir'awn (Pharaon) au plus dur du châtiment. » [40 : 46]**



## Le Dictionnaire du musulman

L'imam ibn Kathir a dit concernant ce verset : « ce verset est un immense fondement des gens de la sunnah pour prouver le châtement de la tombe dans le Barzakh. » <sup>3</sup>

﴿ وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ الْأَعْرَابِ مُنَافِقُونَ وَمِنَ أَهْلِ الْمَدِينَةِ مَرَدُوا

عَلَى النِّفَاقِ لَا تَعْلَمُهُمْ نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ سَنُعَذِّبُهُمْ مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ

إِلَىٰ عَذَابٍ عَظِيمٍ ﴿١٠١﴾

Et parmi les Bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois puis ils seront ramenés vers un énorme châtement. [9 : 101]

Dans ce verset Allah nous informe qu'il châtera les hypocrites deux fois. C'est-à-dire une fois dans le Barzakh et une fois après la résurrection.



## Le Dictionnaire du musulman

﴿ وَلَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ قُتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتًا بَلْ أحيَاءٌ عِنْدَ رَبِّهِمْ  
يَرْزُقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِالَّذِينَ لَمْ  
يَلْحَقُوا بِهِمْ مِنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾ ﴾

**Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvu et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravi que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. [3 : 169-170]**

Ce verset nous informe que ceux qui sont morts dans le sentier d'Allah seront dans des délices venant de leur seigneur.



# Le Dictionnaire du musulman

## • L'épreuve de la tombe

Ce qui est voulu par l'épreuve de la tombe est lorsque l'âme de la personne va revenir dans son corps après sa mort. À ce moment-là, deux anges viendront le questionner à propos de son seigneur, sa religion et le prophète qui lui a été envoyé. Le croyant qui aura cherché à connaître son seigneur et mettre en pratique la religion de son prophète sera raffermi par Allah. Malgré la peur qu'il aura face à ces anges terrifiants il répondra aux questions correctement. Quant à celui qui se sera détourné d'Allah en n'appliquant pas la religion de son prophète il ne pourra pas répondre aux questions. Et les ennuis commenceront pour lui ce moment.<sup>4</sup>

﴿ يَثْبِتُ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي

الْآخِرَةِ وَيُضِلُّ اللَّهُ الظَّالِمِينَ وَيَفْعَلُ اللَّهُ مَا يَشَاءُ ﴾ ﴿٢٧﴾

Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'il veut. [14:27]



# Le Dictionnaire du musulman

D'après Al-Bara Ibn Azib, le Prophète a dit : " Deux anges se présenteront au défunt, et le mettront debout et lui diront,

- "Qui est ton Maître"
- il dira : "Allah est mon Maître"
- "Quelle est ta religion ?"
- "L'Islam est ma religion"
- "Qu'en est-il de cet homme qui vous a été envoyé ?"
- "Il est le Messenger d'Allah "
- "Comment l'avez-vous su ?"
- "J'ai lu le livre d'Allah et y ai adhéré et cru en lui"

On dira depuis le ciel : "Mon serviteur a dit vrai. Préparez-lui un lit et des vêtements au Paradis. Ouvrez-lui une porte débouchant sur le Paradis de sorte qu'il pourra en recevoir l'avant-goût et la fraîcheur. Et on lui élargira sa tombe.

Quant au mécréant, son âme sera ramenée à son corps et les anges l'interrogeront en ces termes :

- "Qui est ton Maître ?"
- il dira : "Euh, euh. Je ne sais pas."
- "Quelle est ta religion ?"
- "Euh, euh. Je ne sais pas."

**i-slamy.com**



# Le Dictionnaire du musulman

**On dira depuis le ciel : préparez-lui un lit et des vêtements en enfer. Ouvrez-lui une porte débouchant sur l'enfer. Chaleur et vent brûlant lui viendront de là et sa tombe sera rétrécie de sorte que ses côtes se croiseront". [Abou Daoud : 4753]**

- **L'homme verra sa future destination dans sa tombe**

Dans sa tombe l'être humain verra la place qui lui a été préparée après la résurrection. Les gens du paradis verront la place qu'ils occuperont dans le paradis et les gens de l'enfer verront le châtiment douloureux qui les attend.

**D'après ibn Omar, le prophète a dit : « Lorsque l'un d'entre vous meurt, le matin et le soir, on lui montre la place qu'il occupera ; s'il fait partie des gens du paradis, il verra cela. S'il fait partie des gens de l'enfer, il verra cela. Et on lui dira : « Voilà où tu demeureras lorsqu'Allah t'aura ressuscité le jour de la résurrection. » [Boukhari : 1379]**

De plus, le croyant verra la place qu'il aurait pu occuper en enfer s'il avait été mécréant. Et le mécréant verra la place qu'il aurait occupée s'il avait été croyant.





# Le Dictionnaire du musulman

**D'après Abou Hourayra, le prophète a dit concernant le croyant : « Une porte lui sera ouverte parmi les portes du paradis. On lui dira ensuite : voici la place qu'Allah a préparée pour toi. Son désir d'entrer au paradis et sa joie augmenteront. Puis une autre porte lui sera ouverte parmi les portes de l'enfer. On lui dira ensuite : « Voici la place qu'Allah t'avait préparée et que tu aurais occupée si tu lui avais désobéi. Son désir d'entrer au paradis et sa joie augmenteront... »**

**Quant au mécréant : « Une porte lui sera ouverte parmi les portes de l'enfer. On lui dira ensuite : voici la place qu'Allah a préparée pour toi. Sa tristesse et son désarroi augmenteront. Puis une autre porte lui sera ouverte parmi les portes du paradis. On lui dira ensuite : « Voici la place qu'Allah t'avait préparée et que tu aurais occupée si tu lui avais obéi. Sa tristesse et son désarroi augmenteront » [Ibn hibban : 3113].**



# Le Dictionnaire du musulman

- **L'épreuve de la tombe concerne tout le monde**

Lorsque nous abordons le sujet de la tombe, ses châtiments et ses délices. Beaucoup de gens s'imaginent que celui qui n'est pas enterré dans une tombe sous terre sera épargné par les châtiments ou privé de délice. Ceci n'est pas du tout le cas. Les questions de la tombe, ses châtiments et ses délices concernent toute personne pubère ayant la raison, qu'il soit enterré dans une tombe, mangé par un lion, noyé dans l'eau ou bruler par les flammes.

- **Les délices et les châtiments dans la tombe concernent l'âme et le corps**

Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot Âme. Après la mort l'âme se détache du corps. Parfois ils ne font qu'un et parfois non. La croyance des gens de la sunnah est que les châtiments et les délices de la tombe concernent le corps ainsi que l'âme.



# Le Dictionnaire du musulman

**Cheikh al islam ibn Taymiya a dit : “ Les châtiments et les délices concernent l’âme et le corps par consensus des gens de la sunnah. L’âme peut être châtiée ou comblée de bienfait indépendamment du corps tout comme elle peut être châtiée et comblée avec le corps simultanément. »<sup>5</sup>**

**D’après Abou Hourayra, le prophète a dit : « Certes le croyant dans sa tombe sera dans un jardin verdoyant, on lui élargira sa tombe de soixante coudées et on l’illuminera comme la pleine lune. Ne savez-vous pas pourquoi ce verset fut révélé : « Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie de gêne, et le Jour de la Résurrection nous l’amèneront aveugles au rassemblement ». Savez-vous ce qu’est la vie pleine de gêne ? Les compagnons ont répondu : « Allah et son messager sont plus savants ». Le prophète dit alors : « Par celui qui détient mon âme entre sa main il s’agit du châtiment du mécréant dans sa tombe. On jettera sur lui 99 serpents ! Chacun de ces serpents aura sept têtes qui le mordront et le blesseront jusqu’au jour de la résurrection. [ibn Hibban : 3122]**



# Le Dictionnaire du musulman

- **Les catégories de châtiments**

Les textes du coran et de la sunnah nous indiquent que le châtiment de la tombe est de plusieurs formes en fonction de la situation de la personne.

## 1) Le châtiment continu

Il s'agit du châtiment qui ne s'arrête jamais jusqu'à la résurrection. La personne est châtiée dans sa tombe du moment où l'ange retire son âme jusqu'au jour de la résurrection.

Cette catégorie de châtiment sera pour les mécréants et certains musulmans qui auront désobéi à Allah. Ce châtiment est un avant-gout pour le mécréant avant d'entrer en enfer éternellement. Et c'est une purification pour le musulman, il est purifié de ses péchés avant de pouvoir entrer au paradis.



# Le Dictionnaire du musulman

## 2) Le châtiment temporaire

Il s'agit du châtiment de la tombe qui s'interrompt avant le jour de la résurrection. Il s'agit d'un châtiment qui s'arrête lorsque la cause du châtiment disparaît ou s'il se termine car la personne a été purifiée de ses péchés.

Cette catégorie de châtiment est spécifique au croyant. Plus le croyant a fait des péchés dans sa vie plus son châtiment dans sa tombe sera long.<sup>6</sup>

**Jabir a dit : « un homme parmi nous décéda, nous l'avons lavé, embaumé, mis en linceul, puis emmené au messager d'Allah auquel nous avons dit : « Veux-tu prier sur lui ? » Après avoir fait quelques pas, il demanda : « Avait-il des dettes ? » Nous répondîmes : « Oui, une dette de deux dinars. » Alors il s'en alla. Abou Qatada proposa de s'en acquitter, nous sommes donc allés trouver le prophète, et Abou Qatada dit : « les deux dinars m'incombent. » Le messager d'Allah dit alors : « Le créancier devra venir te voir pour récupérer son bien et le défunt en est libéré ? » Abou Qatada répondit : « Oui ». Puis le prophète pria sur lui. Le lendemain le prophète demanda à Abou Qatada : « As-tu rendu les deux dinars ? » Abou Qatada lui dit : « Ô messager d'Allah ! il n'est mort que depuis hier. » Le lendemain, Abou Qatada vint au prophète et lui dit : « Je me suis acquitté de la dette » Le messager d'Allah lui répondit : « Sa peau vient donc tout juste de refroidir ». [Ahmed : 14536]**



# Le Dictionnaire du musulman

Ce noble hadith nous indique que celui qui n'a pas remboursé ses dettes est châtié dans sa tombe tant qu'on ne la rembourse pas pour lui.

- **Les animaux entendent la souffrance des gens châtiés dans leurs tombes**

D'après ibn Mas'oud, le prophète a dit : « certes les morts sont châtiées dans leurs tombes et les animaux entendent leur cri de douleurs. » [Mou'jam al Kabir : 10459]

- **Les causes qui provoquent le châtement de la tombe**

Ce qui cause le châtement d'une personne dans sa tombe se devise en deux catégories

## 1) Les causes générales

Il s'agit de toute personne qui fait un acte qui provoque la colère d'Allah sans s'être repentie avant sa mort. Tout acte qui provoque la colère d'Allah, la malédiction ou un châtement dans l'au-delà est une cause pour être châtié dans la tombe.



# Le Dictionnaire du musulman

## 2) Les causes spécifiques

Il s'agit des actes que la législation a mentionnés comme étant des actes amenant le châtement de la tombe. Si un texte nous informe qu'un acte précis provoque le châtement de la tombe alors il entre dans cette catégorie.<sup>7</sup>

**Ibn 'Abbâs a dit : « Passant un jour auprès de deux tombes, le Prophète dit : "Ils sont en train de subir les tourments de la tombe, et ce n'est pas pour quelque chose [qui paraissait] grave : l'un d'eux à cause des médisances qu'il colportait, l'autre car il ne se préservait pas de son urine" (ne s'essuyer pas correctement après avoir uriné) puis il prit un morceau de bois vert, le coupa en deux morceaux, et planta chaque morceau sur une tombe. Ensuite, il dit : "Peut-être qu'ils ressentiront quelque soulagement à leur peine aussi longtemps que ces morceaux n'aient pas séchés. » [Boukhari : 1378]**



# Le Dictionnaire du musulman

- Les causes qui préservent du châtement de la tombe

## - L'invocation

D'après 'Aïsha, le Prophète a dit : « Ô Allah ! Seigneur de Djibril, de Mikail et Seigneur de Israfil ! Je te demande protection contre la chaleur du feu et contre le châtement de la tombe ». [Nassai :5519]

D'après 'Aïcha, le Prophète avait l'habitude de dire en prière : Ô Seigneur ! Je cherche protection auprès de toi contre les tourments de la tombe, je cherche protection auprès de toi contre la tentation du Dajjal, et je cherche protection auprès de toi contre la tentation de la vie et de la mort. Ô Seigneur ! Je cherche protection auprès de toi contre les causes qui mènent au péché et contre la dette difficile à acquitter. [Boukhari : 832]





# Le Dictionnaire du musulman

## - La sourate Moulk

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud, le Prophète a dit : « La sourate Tabarak (Al Moulk) est l'empêcheuse du châtement de la tombe ».

[Al Bayhaqi : 969 ; authentifié par Albani dans la Silsila Sahiha n° 1140]

## - Faire le guet durant le jihad

D'après fadaala ibn 'oubayd, le prophète a dit : « chaque mort voit ses œuvres s'interrompre après sa mort. À l'exception de celui qui monte la garde dans le sentier d'Allah. Ses œuvres ne cessent d'augmenter jusqu'au jour du jugement et il est préservé de l'épreuve de la tombe. [Thirmidhi :1621]

## - Mourir un vendredi

D'après ibn Omar, le prophète a dit : « Il n'y a pas un musulman mourant le jour du vendredi ou la nuit du vendredi sans qu'Allah le protège de l'épreuve de la tombe. » [Ahmed : 6583]

## - Mourir d'une maladie de ventre

D'après soulayman ibn Sourad, le prophète a dit : « Celui qui a été tué par son ventre ne sera pas châtié dans sa tombe. » [Thirmidhi :1064]



# Références

- 1- « Maqayis lugha », ibn faris, tome 5/page 47.
- 2- “Mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou’asira”, tome 5/page 2301.
- 3- « Tafsir ibn kathir », ibn kathir, tome 4/page 81.
- 4- “Mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou’asira”, tome 4/page 2026-2028.
- 5- « Majmou’ al fatawa », ibn taymiya, tome 4/page 282.
- 6- “Mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou’asira”, tome 4/page 2024.
- 7- “Mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou’asira”, tome 4/page 2024.
- 8- “Asbaab ‘azab al qabr”, Mohammed Raslan → [CLIQUER ICI](#)